



Conseil de sécurité

Distr. générale
1^{er} septembre 2009
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti

I. Introduction

1. Par sa résolution 1840 (2008), le Conseil de sécurité a décidé de proroger jusqu'au 15 octobre 2009 le mandat de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti et m'a prié de lui faire rapport deux fois par an sur son exécution, 45 jours au plus tard avant sa date d'expiration. Le présent rapport rend compte des principaux événements survenus depuis la parution de mon rapport daté du 6 mars 2009 (S/2009/129) ainsi que des progrès réalisés dans la mise en œuvre du mandat de la Mission défini dans les résolutions 1542 (2004), 1608 (2005), 1702 (2006), 1743 (2007), 1780 (2007) et 1840 (2008) du Conseil de sécurité.

II. Évolution de la situation politique

2. Pendant la période considérée, une meilleure coopération politique a permis d'accomplir des progrès dans un certain nombre de domaines, y compris la tenue des élections sénatoriales, l'adoption de textes législatifs clefs et la poursuite d'un dialogue sans exclusive sur certaines questions essentielles auxquelles le pays doit répondre, sur la base des travaux effectués par plusieurs commissions présidentielles. Cette collaboration est néanmoins restée fragile et il se pourrait qu'on revienne à la situation antérieure, à savoir que des tensions et des désaccords pourraient réapparaître entre les pouvoirs publics haïtiens, d'autant que des groupes influents dans le pays sont toujours prêts à aviver les tensions pour promouvoir leurs propres intérêts.

3. Le premier tour des élections, visant à pourvoir 12 sièges au Sénat, a eu lieu le 19 avril. La situation était calme en général mais des incidents violents ont entraîné l'annulation du scrutin dans le département du Centre et la fermeture de certains bureaux de vote dans le département de l'Artibonite. Le deuxième tour des élections dans les neuf départements, à l'exception de celui du Centre, a eu lieu le 21 juin, sans grandes perturbations. Le premier tour des élections pour un siège au Sénat dans le Département du Centre devrait avoir lieu à nouveau dès que les autorités auront pris les décisions nécessaires, suite à l'enquête effectuée par le Conseil électoral provisoire (CEP).

4. Le résultat des élections a été publié officiellement le 24 juillet. Les représentants de Lespwa, la plate-forme électorale du Président Préval en 2006, ont



remporté 6 des 11 sièges tandis que ceux des partis Fusion, KONBA, LAAA et OPL n'en ont obtenu qu'un chacun, de même qu'un candidat qui s'était présenté comme indépendant. L'installation de ces 11 sénateurs pourraient ouvrir la voie à une législature plus efficace dont le fonctionnement a été entravé par des difficultés à atteindre un quorum. Cependant, pour que les vainqueurs entrent en fonctions, la Constitution veut que leur élection soit validée par leurs pairs. Plusieurs sénateurs ont menacé de ne pas valider les candidats élus jusqu'à ce que les accusations de fraude électorale aient été dissipées; d'autres ont menacé de bloquer la procédure de validation au motif que la légitimité des élections était compromise par l'exclusion du parti Fanmi Lavalas (voir S/2009/129, par. 13).

5. À ce jour, peu de progrès ont été accomplis dans la mise en œuvre du programme législatif commun adopté par les représentants du Gouvernement et du Parlement en décembre 2008. Sur les 31 lois et 10 conventions qu'il comprend, 9 lois ont été adoptées et 9 conventions ratifiées par le Parlement. Parmi les principales réalisations enregistrées durant la période à l'examen, on compte l'adoption, le 2 juin, de la loi budgétaire pour 2008-2009, bien qu'elle ait eu lieu huit mois après le début de l'exercice et seulement après des échanges longs, et parfois acerbes, entre le Gouvernement et le Parlement. Le Gouvernement a présenté le projet de loi budgétaire pour 2009-2010 au Parlement à la fin juin, conformément au délai prévu dans la Constitution. L'adoption le 10 juin par le Parlement de la loi sur les marchés publics était l'une des principales conditions pour qu'une grande partie de la dette extérieure d'Haïti soit annulée. Le 11 mai, le Parlement a également adopté un amendement à la loi électorale qui prévoit une prorogation du mandat autorisant les collectivités territoriales à aller jusqu'au terme de leur mandat constitutionnel de quatre ans en novembre 2010. Par ailleurs, certains des éléments en suspens dans le programme législatif concernent la réglementation relative au fonctionnement et au financement des partis politiques et un projet de code douanier, bien que les deux textes aient été adoptés par la Chambre des députés.

6. L'élaboration de la loi relative au salaire minimum, qui figure également au programme législatif, a entraîné de nombreux débats politiques durant la période à l'examen. Faute de propositions concrètes du Gouvernement, les parlementaires ont rédigé un texte qui ferait passer le salaire minimum quotidien à 200 gourdes (environ 5 dollars), soit près de trois fois le montant actuel de 70 gourdes. Cette proposition a été critiquée par les industriels et plusieurs experts au motif qu'une si forte augmentation pourrait saper la compétitivité d'Haïti au moment où le pays cherche à attirer des investisseurs. Exerçant sa prérogative constitutionnelle, le Président Préval a fait part de ces objections dans une lettre adressée au Parlement dans laquelle il a également proposé des modifications précises. Le 18 août, après plusieurs semaines de débat public intense et de manifestations d'étudiants et de travailleurs à Port-au-Prince, la Chambre des députés a voté pour une augmentation du salaire minimum à 125 gourdes par jour, comme l'avait proposé le Président Préval.

7. Par ailleurs, l'une des quatre commissions créées au début de l'année par le Président Préval pour examiner des questions d'importance nationale (voir S/2009/129, par. 9), la Commission chargée de la réforme constitutionnelle, a publié son rapport le 10 juillet. Elle y propose des réformes dans plusieurs domaines, y compris la modification des dispositions relatives au cycle électoral, à la double nationalité, à l'architecture de la sécurité et aux autorités locales. Les trois autres

commissions, chargées de la réforme de la justice, de la compétitivité et des technologies de l'information, devraient présenter leur rapport d'ici à la fin de l'année ou au début de 2010. En outre, la Commission chargée de la sécurité publique, créée en 2008, a publié ses observations le 6 août, comme indiqué avec plus de précision ci-après (voir par. 37).

8. Les dirigeants haïtiens ont continué de collaborer étroitement avec la communauté internationale en vue de trouver une solution aux problèmes de sécurité et de développement dans le pays. Le 14 avril, j'ai assisté à une grande conférence organisée par la Banque interaméricaine de développement à Washington et coprésidée par le Premier Ministre, Michèle Duvivier Pierre-Louis. Cette conférence a rassemblé des représentants de haut niveau des partenaires bilatéraux d'Haïti qui ont annoncé des contributions d'un montant de 350 millions de dollars au titre de l'aide sur une période de deux ans, dont 40 millions de dollars au titre de l'appui budgétaire. À la conférence, le Gouvernement haïtien a présenté un Plan biennal pour la reconstruction et la reprise économique, dont le budget s'élève à 1,4 milliard de dollars, qui est axé sur la création d'emplois et la croissance économique, ainsi que sur les difficultés liées à la fourniture d'électricité, à l'expansion du secteur privé, à la gestion des risques de catastrophe, à l'agriculture et aux services sociaux.

9. Le risque de tensions le long de la frontière avec la République dominicaine a été souligné par des manifestations populaires de colère à la suite de deux meurtres très médiatisés dans la capitale dominicaine, qui ont coûté la vie à un Dominicain et à un immigré haïtien. Les dirigeants des deux pays ont collaboré pour promouvoir le calme et souligné dans des déclarations publiques que ces meurtres étaient des actes criminels entre individus. La réaction du public à ces incidents, ainsi que des différends concernant l'octroi de permis à des sociétés de transport faisant la liaison entre les deux pays, ont néanmoins mis en lumière la sensibilité des questions transfrontières. Dans ce contexte, il est encourageant que les autorités haïtiennes aient déclaré qu'elles entendaient faire rapidement des progrès dans la création de la Commission mixte Haïti-République dominicaine qui pourrait aider à régler ce genre de malentendu et éviter que la situation s'aggrave.

10. Haïti a également reçu la visite de plusieurs représentants de haut niveau pendant la période à l'examen, y compris celle de membres du Conseil de sécurité, du 11 au 14 mars (voir S/2009/175) et de représentants du Groupe consultatif spécial du Conseil économique et social, du 4 au 7 mai (E/2009/105). Je me suis rendu en Haïti les 9 et 10 mars, accompagné de l'ancien Président des États-Unis, William J. Clinton, que j'ai ensuite nommé au poste d'Envoyé spécial des Nations Unies pour Haïti, où il s'est rendu à nouveau du 6 au 8 juillet. En sa qualité d'Envoyé spécial, le Président Clinton aidera le Gouvernement haïtien et la population à créer de nouveaux emplois, à améliorer la distribution des services de base et l'infrastructure, à renforcer la préparation aux catastrophes et la reprise après un sinistre, à attirer les investissements privés et à recueillir un appui international plus vaste. Je suis très reconnaissant au Président Clinton d'avoir accepté ce rôle, qui sera essentiel pour maintenir l'engagement international en Haïti dont le pays a tant besoin.

Élections

11. Les 19 avril et 21 juin, les élections sénatoriales ont été le premier scrutin à avoir lieu depuis 2006 et les premières élections organisées par le nouveau Conseil électoral provisoire (CEP), avec l'appui technique et logistique de la MINUSTAH, qui a également aidé à assurer la sécurité. L'organisation des élections a été difficile en raison des nouvelles dispositions de la loi électorale de 2008 et des conditions qu'elle impose, en particulier l'augmentation du nombre de bureaux de vote passé de 821 lors des élections précédentes à 1 463 en 2009, soit une hausse de 78 %. Les observateurs nationaux et internationaux se sont, en règle générale, dits satisfaits des aspects techniques liés aux élections. À ce sujet, une analyse menée après les élections du 19 avril par la Police nationale d'Haïti (PNH) et la MINUSTAH a aidé ensuite à élaborer une meilleure stratégie en matière de sécurité pour le deuxième tour.

12. Le niveau de violence liée aux élections est resté relativement faible mais le nombre d'électeurs qui se sont rendus aux urnes lors des scrutins des 19 avril et 21 juin (respectivement 11,3 % et 10,85 % pour l'ensemble du pays) a suscité des inquiétudes quant à la participation du public à la vie politique. L'annulation des résultats dans le département du Sud et les accusations de fraude électorale dans la région de Petite Rivière, dans le département de l'Artibonite, ont également suscité une polémique au sein du CEP. Les allégations selon lesquelles certains candidats et des membres du Parlement auraient participé à ces fraudes pourraient ébranler davantage la confiance de l'électorat. Un suivi de l'enquête menée par le CEP dans ces affaires serait déterminant pour renforcer la confiance du public dans le processus politique.

13. Plusieurs scrutins sont à venir et il faudra que la Mission et les partenaires bilatéraux y apportent beaucoup d'aide. Il s'agit notamment de la tenue de nouvelles élections dans le département du Centre et de l'élection de tous les membres de la Chambre des députés et d'un tiers des membres du Sénat, dont le mandat constitutionnel vient à échéance le 12 janvier 2010 mais peut être prorogé jusqu'au 11 mai 2010, conformément à la loi électorale en vigueur. Actuellement, on ne sait pas si ces scrutins se tiendront avant la fin de 2009 et certains proposent qu'ils soient organisés au début de l'année 2010. La Constitution établit que les prochaines élections présidentielles et locales se tiendront le 28 novembre 2010.

III. Appui institutionnel et renforcement de l'État

14. Pendant la période à l'examen, la MINUSTAH a continué d'aider les autorités haïtiennes à renforcer les capacités institutionnelles nationales et locales, qui restent bien en deçà du niveau requis.

15. Avec l'assistance technique de la MINUSTAH, le Gouvernement a élaboré un plan de gestion intégrée des frontières et un projet de code des douanes, qui est actuellement examiné par le Parlement, comme indiqué ci-dessus. À l'aide du financement bilatéral et de l'appui technique de la MINUSTAH, le Gouvernement a terminé les travaux d'agrandissement des complexes frontaliers de Ouanaminthe et Malpasse et la construction de celui de Belladère est presque achevée. La modernisation du système de renseignement douanier (y compris l'informatisation des activités douanières), l'amélioration des points de passage de la frontière et l'intensification des patrouilles menées par les forces de sécurité ont contribué à une

augmentation de 10 % des recettes douanières au premier semestre de 2009, par rapport à la même période en 2008, qui se chiffrent désormais à 800 millions de gourdes par mois en moyenne (19 millions de dollars des États-Unis).

16. Dans le cadre des responsabilités qui lui ont été confiées d'aider à bâtir les capacités institutionnelles d'Haïti à tous les niveaux, y compris dans les principaux ministères, la Mission fournit une assistance technique au Ministère de l'intérieur et des collectivités territoriales. Des consultations sont engagées avec le Premier Ministre en vue de fournir un appui de ce type à d'autres ministères afin de les aider à satisfaire des besoins urgents. Cet appui viendrait aussi en appoint aux initiatives bilatérales de renforcement des capacités et aux efforts déployés par l'équipe de pays des Nations Unies.

17. En collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies et les partenaires bilatéraux d'Haïti, la MINUSTAH a continué d'offrir un appui institutionnel au Parlement, qui a adopté, pendant la période à l'examen, plusieurs dispositions visant à renforcer son efficacité. Il s'agissait notamment de la nomination, le 9 juillet, d'un Secrétaire général de la Chambre des députés, qui devra coordonner les questions administratives et les questions de personnel et fournir une assistance technique au Président de la Chambre, tout en restant en contact avec son homologue au Sénat. Les deux Secrétaires généraux seront les interlocuteurs de la communauté internationale pour les questions relatives au soutien institutionnel.

18. Les capacités administratives au niveau local restent extrêmement limitées. Avec les fonds alloués aux projets à effet rapide, pendant la période à l'examen, la Mission a pu financer, de mai à juillet, la formation d'un comptable municipal pour chacune des 140 municipalités du pays. Par ailleurs, au 19 août, 128 projets à effet rapide avaient été lancés pour fournir des services publics de base (citernes d'eau potable, éclairage solaire municipal, bancs d'école), bâtir ou rénover les infrastructures publiques et proposer des activités rémunératrices comme la production de fruits et légumes, l'élevage et l'horticulture.

IV. Situation sur le plan de la sécurité

19. Dans l'ensemble, au cours de la période considérée, l'atmosphère dans le pays a été calme, bien que la sécurité reste extrêmement fragile. Les menaces potentielles à la stabilité sont notamment le risque que bandes organisées, criminels et autres groupes armés reprennent leurs activités, la corruption et la violence qui accompagnent les trafics illicites, ainsi que les troubles civils à grande échelle.

20. Alors que monte l'exaspération causée par les difficultés de la vie quotidienne, les manifestations ont eu tendance à augmenter en nombre et en intensité dans l'ensemble du pays, et ont montré que des groupes aux programmes disparates pouvaient constituer des alliances opportunistes pour pousser leurs intérêts particuliers. On en a eu un exemple dans les manifestations qui ont débuté à Port-au-Prince en juin 2009, lorsque des étudiants descendus dans la rue pour exprimer diverses doléances d'ordre académique ont été ensuite rejoints par des manifestants qui soutenaient eux l'augmentation proposée du salaire minimum, manifestations qui semblent avoir été infiltrées par des éléments extérieurs violents. Ces menaces risquent toutes d'être exploitées par ceux qui poursuivent des objectifs politiques, notamment dans le contexte des prochaines élections, ou par des trublions cherchant à compromettre la stabilisation en cours pour protéger leurs intérêts personnels.

21. Comme on le dit plus loin, les capacités de la PNH augmentent progressivement, mais elle ne dispose pas encore des effectifs, de la formation, du matériel et des compétences de gestion qu'il lui faudrait pour réagir efficacement à ces menaces sans aide extérieure. Les composantes de sécurité de la MINUSTAH continuent donc de jouer un rôle indispensable pour le maintien d'un climat sûr et stable.

22. Au cours de la période considérée, la MINUSTAH a effectué, en soutien aux autorités haïtiennes, plusieurs opérations à Cité Soleil et Martissant, arrêtant plusieurs meneurs de bandes organisées et aidant à maintenir un climat de sécurité dans l'un et l'autre quartier. Des opérations ciblées des forces de la PNH et de la Mission ont également aidé à faire baisser le nombre d'enlèvements signalés, qui, de 30 par mois en moyenne au premier semestre de 2008, sont tombés à moins de 8 par mois au premier semestre de 2009.

23. Entre-temps, la Mission a continué à appuyer les efforts faits par le Gouvernement pour contrôler les frontières, en effectuant des patrouilles maritimes, aériennes et terrestres. Les opérations maritimes de la Mission ont facilité les saisies de stupéfiants par la PNH, en particulier l'interception de 432 kilogrammes de marijuana dans le département du Sud le 10 juin.

24. Les élections sénatoriales ont représenté une autre grande opération pour les composantes militaire et de police de la Mission, qui se sont employées avec la PNH à assurer la sécurité des centres de vote dans l'ensemble du pays et celle du Centre de tabulation de Port-au-Prince, ainsi qu'à protéger la livraison et le recouvrement de la documentation électorale, sensible et ordinaire. Outre ces entreprises d'envergure, les composantes de la Mission qui sont chargées de la sécurité ont joué un rôle critique pour préserver la stabilité en assurant un soutien en réserve à la PNH face aux troubles civils ou à d'autres menaces ponctuelles, et en patrouillant régulièrement dans l'ensemble du pays, y compris dans des zones isolées où la PNH n'a qu'une présence limitée.

Reconfiguration des forces de la MINUSTAH

25. Il faudra moduler le rôle joué par les composantes de police et militaire de la Mission à mesure qu'évoluent les menaces auxquelles Haïti doit faire face et que le pays met en place ses propres capacités de sécurité. La Mission a donc entrepris d'évaluer, département par département, la stabilité en Haïti et le déploiement des forces de sécurité haïtiennes, afin d'élaborer, avec des experts militaires et de police du Siège de l'ONU, une stratégie pour la reconfiguration progressive des composantes de sécurité de la Mission.

26. Cette évaluation par la Mission confirme clairement que pour éviter tout revers ou rechute important, il reste indispensable d'assurer sur le terrain une présence internationale substantielle, militaire et de police, d'un niveau analogue à celui du déploiement actuel. Parallèlement, il y a lieu de moduler certains aspects de la configuration de ses forces afin de mieux répondre aux nécessités actuelles sur le terrain. Il est en particulier de moins en moins probable que la Mission soit appelée à mener des opérations de sécurité d'envergure du type de celles qui ont été réalisées à Cité Soleil au début de 2007. Il serait donc souhaitable d'étoffer les moyens opérationnels dont dispose la Mission pour un déploiement rapide et pour la surveillance de zones éloignées, dont les zones frontalières et les côtes. Aussi envisage-t-on de remplacer environ un quart des véhicules blindés de transport de

troupes par des véhicules de patrouille plus légers, ce qui permettrait par voie de conséquence de diminuer de 120 hommes l'effectif de la composante militaire, qui serait ainsi ramené à 6 940 hommes au total.

27. Par ailleurs, l'examen en cours de la configuration des forces de la Mission a mis en évidence la nécessité de renforcer les moyens dont dispose la MINUSTAH pour appuyer les actions antiémeutes des autorités haïtiennes. Il est donc recommandé d'étoffer chacune des neuf unités de police constituées de la Mission, qui comptent actuellement entre 85 et 140 hommes, pour les doter de l'effectif normal de 140 hommes. Cet ajustement représenterait au total une augmentation de 120 agents, ce qui donnerait à la composante de police de la MINUSTAH un effectif de 2 211 agents. Cela alignerait aussi la Mission sur la doctrine de l'ONU, et donnerait aux unités de police constituées plus de souplesse et d'efficacité, permettant à chacune d'entre elles de fonctionner avec quatre sous-unités de 30 agents et 20 membres du personnel d'appui et de commandement.

Lutte contre la violence communautaire

28. Au cours de la période considérée, la MINUSTAH a poursuivi son programme de lutte contre la violence communautaire, assurant avis et assistance à la Commission nationale de désarmement, démobilisation et réintégration et aux autorités locales, en privilégiant 12 zones sensibles prioritaires choisies conjointement avec les autorités haïtiennes.

29. Depuis mon dernier rapport, 43 projets ont été achevés, et 38 projets supplémentaires ont été définis en collaboration avec des groupes locaux dans les 12 zones prioritaires. Six de ces projets supplémentaires ont été achevés, les autres se poursuivent. Lorsqu'ils auront été achevés, ces projets du dernier groupe auront fourni un mois de travail à 13 704 travailleurs, dont 4 955 femmes, et offert des occasions de formation professionnelle et d'éducation à 1 156 jeunes à risque, détenus et enfants touchés par la violence armée, outre qu'ils auront aidé à assurer un soutien médical et social à 1 500 enfants des rues. Ces projets sont assortis d'activités d'aide sociale qui touchent plus de 60 000 participants et visent à promouvoir une culture de paix dans les 12 zones.

30. Entre-temps, la MINUSTAH et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ont continué d'aider le Ministère de la justice à examiner la législation sur les armes à feu et à moderniser le système d'enregistrement des armes de la PNH. Au 16 juillet, 4 520 permis de port d'arme avaient été délivrés, ce qui a entamé le remplacement des 6 100 permis moins sûrs qui avaient été délivrés entre 2004 et 2006. En outre, on a délivré 3 183 permis pour commencer le remplacement des permis délivrés avant 2004 (pour 25 000 armes), arrivés à expiration.

V. Réforme des structures garantes de l'état de droit

31. Le renforcement des capacités de la police, de la justice et du système pénitentiaire a continué à progresser conformément aux plans nationaux de réforme, grâce à la collaboration étroite établie entre les autorités haïtiennes, la MINUSTAH, l'équipe de pays des Nations Unies et les partenaires bilatéraux. Mais il faudra faire encore beaucoup plus pour que les capacités institutionnelles d'Haïti arrivent au niveau minimum requis dans chacun de ces domaines. La viabilité exige surtout de

renforcer les dispositifs d'inspection, de contrôle et de responsabilisation et de poursuivre la lutte contre la corruption, ainsi que d'ajuster les structures dans les grands ministères et de développer la coopération entre les institutions gouvernementales aux niveaux national et régional.

Réforme et développement de la police

32. La MINUSTAH continue à travailler avec la PNH pour en améliorer le professionnalisme, en développer les capacités institutionnelles et faciliter la mise en place des infrastructures nécessaires. Au 18 août, la PNH comptait quelque 9 715 agents. Cet effectif comprend un groupe de 468 nouveaux agents, dont 121 femmes, qui ont obtenu leur diplôme ce jour-là en tant que membres de la vingt et unième promotion. Parallèlement, quelque 1 500 candidats pour la vingt-deuxième promotion attendent de passer la visite médicale pour commencer leur formation dans les quelques mois à venir. Outre la formation élémentaire au travail de police, 115 candidats à la PNH, dont 6 femmes, ont achevé la formation requise pour être nommés inspecteur et obtenu leur diplôme le 18 août. De plus, 67 agents de la PNH, de différents niveaux, suivent une formation supérieure grâce à des bourses bilatérales.

33. La Mission (Police des Nations Unies) et la PNH continuent ensemble la certification et le contrôle des antécédents des agents dans l'ensemble du pays. Au moment de la rédaction du présent rapport, des dossiers d'enquête avaient été ouverts en vue de vérifier le professionnalisme et l'intégrité de 6 557 agents de la PNH; 2 154 de ces dossiers, complets, ont été soumis à l'Inspecteur général et sont en instance en attendant que les autorités haïtiennes arrêtent les dispositions internes devant en régir le traitement.

34. Avec les partenaires bilatéraux, la MINUSTAH continue à soutenir les initiatives lancées par les autorités nationales pour améliorer les capacités institutionnelles et les infrastructures de la PNH. Il s'agit notamment d'élaborer une conception globale de la sécurité aux frontières, de combiner les stratégies opérationnelles et les plans de formation, de déterminer les besoins en matériel et en ressources logistiques, et de mettre en place les infrastructures nécessaires, telles que la nouvelle base maritime dans le département du Sud. On a entrepris aussi de renforcer le professionnalisme et les capacités opérationnelles de la police judiciaire, qui joue un rôle central pour les enquêtes sur les activités criminelles. Par ailleurs, il faudra des fonds bilatéraux pour reprendre le développement du bureau d'INTERPOL et du Bureau central de dactyloscopie, qui devait être achevé en juin, mais a dû être suspendu faute de ressources. La poursuite de l'appui bilatéral à l'amélioration des capacités de gestion et d'administration de la PNH sera critique pour la viabilité de l'ensemble de la réforme engagée dans la police.

35. Durant la période considérée, l'aide bilatérale a permis d'acheter 32 nouveaux véhicules, de rénover ou d'agrandir 20 locaux de la PNH, et d'en construire 25 de plus, notamment d'agrandir les locaux de l'École de police, qui, une fois terminée, pourra accueillir pour la formation de base deux promotions simultanément. Par ailleurs, la PNH a acheté 34 véhicules de plus et rénové 20 postes de police avec des fonds nationaux.

36. Malgré le concours important apporté par les donateurs bilatéraux au développement de la PNH, les fonds disponibles pour les projets dont l'exécution était prévue pendant la période considérée restent insuffisants. Il est crucial que la

communauté internationale maintienne sa généreuse assistance pour permettre à la PNH de tenir les échéances envisagées dans ses plans de développement.

37. Dans son rapport, publié le 6 août, la Commission présidentielle de réflexion sur le renforcement de la sécurité recommande qu'Haïti, parallèlement au renforcement en cours des capacités de la police, rétablisse une autre force ayant statut militaire. Avec un effectif de 4 000 à 5 000 personnes selon ses suggestions, cette force assumerait différentes fonctions, dont plusieurs sont actuellement du ressort de la MINUSTAH ou de la PNH, et pourrait incorporer certains éléments de cette dernière. Il entrerait notamment dans ses attributions de maintenir la sécurité le long des frontières du pays et dans les zones rurales, de protéger la population des catastrophes naturelles, de lutter contre le trafic illicite, d'appuyer la police en cas de troubles civils et de protéger l'environnement. Les dimensions politiques, pratiques et financières de ces recommandations feront certainement l'objet de débats politiques et publics prolongés.

Système judiciaire

38. On a maintenant fini de contrôler les antécédents des candidats au Conseil supérieur du pouvoir judiciaire, appelé à jouer un rôle central pour le contrôle du système judiciaire. Mais les résultats n'ont pas encore été rendus publics, et le Président de la Cour de cassation, qui sera aussi ès qualités Président du Conseil supérieur, n'a pas encore été nommé.

39. En attendant que le Conseil supérieur soit en place, le Ministère de la justice a continué à renforcer sa propre inspection judiciaire, en créant des commissions ad hoc chargées d'examiner les cas où des magistrats sont soupçonnés de faute grave. Jusqu'à présent, quatre procureurs ont été renvoyés, trois juges et un greffier suspendus. Mais le Parlement n'a pas encore adopté le projet de loi sur la réorganisation du Ministère de la justice, qui prévoit la création de nouveaux services de planification et d'inspection judiciaire.

40. L'inauguration de l'École de la magistrature le 12 mars 2009 a été une étape importante; le recrutement d'une première promotion de futurs magistrats a démarré en juin. Le début de leurs cours de formation marquera le lancement d'un processus systématique, hautement nécessaire et urgent, qui aboutira à la nomination de personnel préparé à exercer des fonctions judiciaires importantes. Entre-temps, les locaux de l'École ont servi à former 60 juges de paix, dont 5 femmes, et il y a donc désormais, sur les 470 juges du pays, 135 juges ayant suivi des cours de formation. Un programme de formation des procureurs doit commencer sous peu.

41. Depuis mon dernier rapport, la Mission a continué d'appuyer différentes mesures visant à consolider le fonctionnement des tribunaux, notamment à améliorer leur charge de travail, et d'assurer une assistance technique aux acteurs judiciaires de la « chaîne pénale » afin d'améliorer la coordination. Avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC), la MINUSTAH a réfléchi avec les autorités haïtiennes aux moyens de renforcer la lutte contre la corruption, la criminalité organisée et le trafic illicite. Mais il n'y a pas eu de progrès en ce qui concerne la création des chambres spécialisées, qui étaient considérées comme un élément important de la lutte contre l'impunité.

42. Le Groupe de travail sur la réforme du système judiciaire, qui fait partie des commissions présidentielles (voir par. 7), a présenté le 31 mars au Président Préval

13 recommandations à court terme de mesures immédiates visant à faire avancer la réforme du système judiciaire. Quatre sous-groupes ont été constitués (droit pénal, droit civil, droit administratif et cadre général de la réforme). La réforme de la législation a également bénéficié d'une attention accrue avec la création d'un Groupe de travail sur la modernisation du Code pénal et du Code de procédure pénale, à la tête duquel a été placé l'ancien Ministre de la justice en sa qualité de Conseiller spécial du Président. C'est un grand pas en avant vers la révision de la législation pénale haïtienne, nécessaire depuis fort longtemps.

43. Un nouveau bureau d'assistance judiciaire a ouvert à Gonaïves le 3 août, ce qui fait qu'il y en a désormais 10 dans le pays. On s'emploie à trouver le moyen de continuer à financer les bureaux existants et d'en ouvrir huit nouveaux dans les autres circonscriptions judiciaires du pays.

Système pénitentiaire

44. Au cours de la période considérée, la réalisation du plan stratégique 2007-2012 de l'Administration pénitentiaire nationale a connu des progrès limités; le plan vise quatre domaines : modernisation des équipements, achat des matériels nécessaires, formation de personnel et amélioration du traitement des détenus. La MINUSTAH s'est employée comme précédemment à promouvoir la sécurité et à répondre aux besoins urgents des détenus, tout en assurant un appui technique à la planification à plus long terme.

45. La tendance constatée dans les rapports précédents s'est poursuivie : la situation dans les prisons a continué de se détériorer à mesure que s'y aggravait encore la surpopulation. Au 20 août, 8 790 personnes (dont 481 femmes) étaient détenues dans 17 prisons, qui ne représentent au total que 4 884 mètres carrés d'espace habitable. Au pénitencier national, à Port-au-Prince, 4 177 détenus se partagent une superficie totale de 1 995 mètres carrés, à peine plus d'un demi-mètre carré par prisonnier, chiffre bien inférieur à la norme internationale de 2,5 mètres carrés par détenu, qui est le minimum acceptable sur le plan de la sécurité et des droits de l'homme.

46. La construction d'une nouvelle prison a commencé en mai à Croix des Bouquets (près de Port-au-Prince), grâce à un financement bilatéral, ce qui est une bonne nouvelle. Cette prison pourra accueillir 750 détenus une fois ces travaux achevés. Entre-temps, la remise en état, grâce à un financement bilatéral, d'une partie de la prison de Cap-Haïtien permettra de disposer de 150 lits supplémentaires ainsi que d'une cuisine, d'une infirmerie et d'un bloc sanitaire. Faute de financement du Gouvernement haïtien, les travaux consacrés au bâtiment administratif de cette prison sont arrêtés depuis novembre 2008. De même, les travaux de réfection des prisons de Hinche et de Carrefour, financés par le Gouvernement haïtien et commencés en février 2008, ont été suspendus en décembre à cause de problèmes de financement. La remise en état des prisons de Port-de-Paix et de Saint-Marc, l'une et l'autre administrées par le PNUD, a commencé en juin 2009 et devrait permettre d'y augmenter le nombre de lits.

47. Plus de 76 % des détenus du pays sont encore en détention provisoire, de même que plus de 86,47 % des détenus du pénitencier national. La deuxième Commission nationale sur la détention provisoire prolongée a depuis sa création en décembre 2008 recommandé la mise en œuvre de certaines mesures immédiates, formulé des directives à l'intention des présidents de tribunaux et des procureurs, et

entamé avec l'appui de la MINUSTAH un recensement des détenus en vue de revoir les cas de détention provisoire prolongée dans l'ensemble du pays. Un projet pilote a permis en avril de mettre en évidence ce qui bloque les dossiers; il a été présenté au Ministère de la justice pour suite à donner. Toutefois, rien de plus n'a été fait jusqu'à présent.

48. Il avait été prévu de former 270 gardiens de plus en 2009, mais le Gouvernement n'a pas encore sélectionné les recrues à former. Entre-temps 146 directeurs de prison ont été formés à la planification des urgences, au code de déontologie et à l'évaluation du comportement professionnel.

VI. Droits de l'homme

49. La situation générale sur le plan des droits de l'homme n'a guère évolué au cours de la période considérée. Le problème le plus grave reste l'absence de progrès accomplis dans la réalisation des droits économiques, sociaux et culturels. Le grand nombre de pauvres et de chômeurs, s'ajoutant au manque d'accès à une nourriture, un logement, une éducation et des soins de santé acceptables à un prix abordable, ainsi que la dégradation continue de l'environnement, menacent les droits de l'individu et la stabilité du pays.

50. Face à cette situation, la MINUSTAH s'est efforcée de faire davantage pour protéger et promouvoir les droits économiques, sociaux et culturels et de tenir compte du fait que la société civile s'intéressait de plus en plus aux politiques menées par l'État. Avec l'aide du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, la Mission s'emploie à créer des moyens de formation en la matière, destinés à aider les Haïtiens à apporter une contribution positive aux instruments de gouvernance tels que le Document national sur la stratégie de croissance et la réduction de la pauvreté, les plans de travail des ministères et les budgets municipaux.

51. Par rapport à son passé, le pays a l'avantage d'être doté d'une classe politique fortement attachée à la protection des droits civils et politiques. Il n'en reste pas moins qu'au cours de la période considérée, des violations de ces droits ont été entraînées par la persistance de la faiblesse des institutions chargées de faire régner l'état de droit et la persistance de l'impunité. Bien que la capacité de la PNH ait été quelque peu renforcée, des cas de mauvais traitements, de détention arbitraire et illégale et d'abus de pouvoir ont été signalés, et la détention provisoire, telle que décrite plus haut, enfreint le droit à un procès équitable. D'autre part, les incidents électoraux qui ont eu lieu le 19 avril ont porté atteinte, pour certains citoyens, au droit à un processus électoral libre et équitable.

52. L'Expert indépendant des Nations Unies sur la situation des droits de l'homme en Haïti, Michel Forst, s'est rendu sur place du 27 avril au 9 mai 2009 afin de terminer son rapport (A/HRC/11/5), qui a été présenté au Conseil des droits de l'homme en juin 2009. Après s'être rendu dans le pays du 1^{er} au 10 juin, la Rapporteuse spéciale sur les formes contemporaines d'esclavage, M^{me} Gulnara Shahinian, a demandé que la question des enfants employés comme domestiques soit suivie de plus près. Son rapport sur sa visite en Haïti sera présenté au Conseil des droits de l'homme à sa douzième session.

Problématique hommes-femmes

53. Pendant la période considérée, la Mission a continué à s'efforcer de favoriser la participation des femmes à la vie politique. Elle a tenu des stages de formation sur les qualités de chef et la participation politique des femmes pour 44 responsables, dont trois hommes et cinq des sept femmes candidates à un siège au Sénat. Des stages de sensibilisation sur l'éducation des électeurs ont également eu lieu dans les centres multimédias financés par la Mission à Cap-Haïtien, aux Cayes, à Gonaïves, Jérémie, Jacmel, Port-de-Paix, Fort-Liberté et Miragoâne, pour 360 représentants d'organisations féminines ou de la société civile, dont 288 femmes et 72 hommes. Néanmoins, aucune des femmes candidates n'ayant été élue, la représentation des femmes au Sénat a chuté de 50 % du fait du départ de deux sénatrices sortantes.

54. L'action menée pour s'attaquer à la violence sexuelle a continué de pâtir de la faiblesse des institutions chargées de l'état de droit. Des séances de sensibilisation au problème de la violence à l'égard des femmes ont été organisées pour 242 agents de la PNH, dont 39 femmes. La Mission a continué d'apporter son appui à la mise en œuvre du Plan d'action national de lutte contre la violence à l'égard des femmes et mené dans tout le pays un programme de sensibilisation à l'intention de représentants d'organisations de la société civile, dont 148 femmes et 62 hommes.

Protection de l'enfance

55. Pendant la période considérée, les enfants ont continué à être victimes d'actes criminels – dans 84 affaires de viol, la victime était une mineure – et la traite d'enfants destinés à être exploités sexuellement ou économiquement ou adoptés par des étrangers reste un problème. Sept mineurs, dont quatre filles, auraient été enlevés entre mars et août.

56. La Mission s'est efforcée de protéger les droits des enfants dans le système judiciaire. Il y avait en juillet 332 mineurs emprisonnés, dont 12 % de filles, et 284 attendaient toujours leur procès. Elle a poursuivi l'action menée pour que leur affaire soit entendue par un juge convenablement préparé, et que, dans la mesure du possible, ils soient libérés immédiatement après leur procès; parallèlement, l'UNICEF fournit une aide judiciaire gratuite. Par ailleurs, les deux organisations ont continué d'apporter un appui à la Brigade de protection de l'enfance de la PNH, sous forme de programmes de formation conjoints auxquels 70 agents ont participé au cours de la période considérée et en réalisant une évaluation des besoins de la Brigade dans tous les domaines.

VIH/sida

57. Depuis mon dernier rapport, la Mission a dispensé une formation sur le VIH/sida à 4 703 membres de son personnel et 1 369 agents de la PNH, ainsi qu'à 641 responsables locaux et représentants de la société civile. En outre, elle a participé à une action de formation sur le VIH à l'intention du personnel de santé des prisons et des agents des services d'immigration et des douanes, et, en coopération avec la Coalition haïtienne sur les femmes et le sida, à la tenue d'un séminaire sur la prévention de la transmission de cette maladie de la mère à l'enfant.

VII. Activités humanitaires et activités de redressement et de développement

Situation socioéconomique

58. Un an après l'impact dévastateur d'une série d'ouragans, la gravité de la situation socioéconomique reste une menace qui pèse directement sur la stabilité du pays. La vie quotidienne de la majorité des Haïtiens est toujours faite d'épreuves et de privations. Les subventions mises en place après les émeutes d'avril 2008 pour faire face à la hausse des prix alimentaires et de ceux de l'énergie sont supprimées progressivement et, d'après les autorités nationales, l'insécurité alimentaire touche actuellement 1,9 million d'Haïtiens. Il n'existe toujours pratiquement pas de filet de protection sociale. Les services sociaux de base, tels que l'éducation, sont presque entièrement entre les mains d'entités non étatiques et du secteur privé, pendant que le pays applique aussi une politique de récupération des sommes dépensées dans le domaine des services de santé de base.

59. Certes, la situation socioéconomique d'Haïti reste, d'une manière générale, très fragile, mais quelques événements favorables se sont produits au cours de la période considérée. L'inflation en rythme annuel, qui avait doublé, de 7,9 % à 15,8 %, entre septembre 2007 et juin 2008, est tombée à -0,04 % en mai 2009, tandis que la gourde restait relativement stable. Le taux de croissance économique, qui avait atteint 3,4 % en 2007 avant de reculer à 1,2 % en 2008, devrait, d'après les prévisions, remonter aux environs de 2 % en 2009 et 2010. La croissance correspondante suivrait à peine celle de la population, qui tourne autour de 2,4 %.

60. Après que les institutions financières internationales eurent annulé, le 30 juin, la dette multilatérale du pays (1,2 milliard de dollars), les pays du Club de Paris ont annulé la totalité de la dette bilatérale d'Haïti, soit plus de 214 730 000 dollars dus à ces pays. L'annulation de la dette multilatérale devrait permettre de dégager environ 40 millions de dollars par an, jusqu'en 2015, au profit du budget d'investissement, ces sommes servant à financer des mesures de réduction de la pauvreté.

61. Les autorités haïtiennes ont besoin qu'on les aide d'urgence à réaliser leurs programmes de mesures sociales et économiques ciblées visant à s'attaquer à l'extrême vulnérabilité du pays et de sa population et à placer fermement Haïti sur le chemin du redressement et du développement durable. L'Envoyé spécial de l'ONU pour Haïti mène déjà une action déterminante sur le plan de la mobilisation des investissements publics et privés, en même temps qu'il pousse les institutions de l'État et les intervenants à l'échelle nationale à s'engager à collaborer en vue d'améliorer concrètement les conditions de vie des Haïtiens. Le 9 août, il a annoncé qu'il mènerait en octobre une mission commerciale internationale d'investisseurs privés en Haïti. Parallèlement, plusieurs grands investisseurs internationaux et organisations philanthropiques envisagent d'investir dans divers secteurs clefs.

Assistance humanitaires et aide au développement

62. Comme on l'a vu en 2008, Haïti est extrêmement vulnérable face aux catastrophes naturelles, et l'ampleur du déboisement aggrave le risque d'inondation et de glissement de terrain pendant les périodes de grosse pluie. S'ajoutant à la baisse de la capacité de production agricole, à l'importance du chômage et au fait qu'il y a extrêmement peu d'investissement, cette vulnérabilité met en danger une

grande partie de la population, particulièrement pendant la saison des ouragans (juin à novembre).

63. Le Gouvernement haïtien a présenté une stratégie nationale de préparation en cas de catastrophe se produisant pendant la saison des ouragans; le renforcement des capacités de la direction de la protection civile s'est poursuivi, avec l'appui du PNUD, de la Banque mondiale et de la Commission européenne. Le secteur humanitaire a actualisé ses plans d'urgence, et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires continue à faciliter la coordination aux niveaux du pays et du département. Des dispositifs opérationnels ont aussi été mis en place pour les interventions d'urgence conjointes de la MINUSTAH et de l'équipe de pays des Nations Unies, en faisant fond sur la collaboration qui a été déterminante puisqu'elle a permis de réagir rapidement face à la crise de 2008.

64. Pendant la période considérée, le Programme alimentaire mondial a mis en place à l'avance des vivres, y compris des biscuits énergétiques, dans des entrepôts situés stratégiquement. L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a distribué des fournitures médicales et du matériel destinés à renforcer la capacité de réaction du Ministère de la santé. L'UNICEF a contrôlé des enfants et traité ceux qui souffraient de malnutrition, aidé à financer l'éducation dans des secteurs touchés par une catastrophe et participé à la fourniture d'eau potable et à l'ouverture d'un nouvel hôpital à Gonaïves. L'Organisation internationale pour les migrations (OIM) a aidé la Direction de la protection civile à trouver et remettre en état des bâtiments qui pourraient servir d'abris temporaires. Depuis mon dernier rapport, des programmes de redressement permanents ont déjà abouti à la création de 35 000 emplois de courte durée dans l'ensemble du pays. Néanmoins, des fonds supplémentaires sont nécessaires pour l'action menée par le PNUD, l'OIM, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le PAM dans les domaines du redressement et de la remise en état, qui peut permettre de créer des emplois et d'atténuer les risques courus lors de catastrophes futures.

65. Invité par le Gouvernement haïtien, le professeur Jeffrey Sachs, Directeur de l'Earth Institute, également mon Conseiller spécial pour les objectifs du Millénaire, s'est rendu en Haïti du 14 au 17 juillet afin d'examiner les priorités du pays en matière de développement et les moyens de faire avancer leur réalisation.

VIII. Conduite du personnel et discipline

66. La MINUSTAH a continué d'appliquer sa politique de tolérance zéro en matière de mauvais traitements et d'exploitation sexuels. Elle a dispensé une formation sur la prévention de ces fléaux à 1 112 personnes, dont 593 militaires, 186 membres de la police et 333 civils. Dans le cadre de la campagne interne permanente de lutte contre les transactions sexuelles, des cartes où était inscrite la politique de l'Organisation ont été produites dans toutes les langues de la Mission et distribuées à tout le personnel. Un des agents de police de la Mission a été rapatrié pour inconduite sexuelle.

IX. Plan de consolidation

67. Des progrès ont été accomplis au cours des 12 derniers mois mais le Plan de consolidation et les indicateurs de progrès proposés il y a un an restent valables comme moyen pour le Conseil de sécurité d'évaluer la consolidation de la stabilité en Haïti. Cependant, des aménagements sont à apporter en raison de certains changements dans chacun des cinq grands domaines qui font l'objet de l'évaluation, comme indiqué ci-après. Ces renseignements sont également résumés à l'annexe 1, qui a été réorganisée pour en faciliter l'examen par le Conseil de sécurité : les progrès escomptés dans les quatre premiers domaines du Plan de consolidation faisant l'objet de l'évaluation ont été alignés sur le calendrier à examiner pour la prorogation du mandat de la MINUSTAH, suivant la pratique suivie jusqu'ici. Le calendrier des indicateurs se rapportant au cinquième domaine (développement économique et social) est moins précis car l'évolution dans ce domaine est plus progressive que dans les quatre autres domaines.

68. Dans le domaine du dialogue politique et des élections, plusieurs indicateurs de progrès ont été satisfaits. Avec l'arrivée du gouvernement du Premier Ministre Pierre-Louis, suivie de la tenue des élections sénatoriales, la vie politique peut à nouveau reposer sur des bases institutionnelles solides. Parallèlement, la création par le Président Préval d'un certain nombre de commissions chargées d'examiner des questions d'importance nationale a aidé à engager un dialogue sans exclusive sur l'avenir du pays, avec la participation de dirigeants politiques, de représentants du secteur privé, d'intellectuels et de membres de la société civile. Ce dialogue peut permettre de déterminer les aménagements institutionnels recueillant une large adhésion qui pourraient favoriser la stabilité à long terme. Pour entretenir ce dialogue, il faut absolument que les autorités haïtiennes continuent d'informer le public tandis qu'il incombe à la société civile d'y participer activement et de veiller à ce que les solutions qui s'en dégagent soient légitimes et viables.

69. La consolidation de la stabilité politique en Haïti suppose également que l'on continue de respecter le principe de la tenue d'élections périodiques. En général, on s'accorde à penser que le calendrier électoral actuel impose une lourde charge financière et politique au pays et à ses partenaires bilatéraux et plusieurs modifications concrètes ont été proposées par la Commission chargée de la Constitution. L'expérience des cinq dernières années a montré qu'il fallait parfois modifier le calendrier électoral pour des raisons pratiques. Il est néanmoins essentiel que les dirigeants haïtiens continuent de collaborer avec la communauté internationale pour assurer l'organisation en temps utile des élections législatives, locales et présidentielles et pour que l'électorat puisse se prévaloir du droit que les générations précédentes ont acquis grâce à leur détermination, leur courage et leur sacrifice.

70. S'agissant de l'extension de l'autorité de l'État, des progrès notables ont été accomplis dans l'établissement et la mise en œuvre d'une stratégie de gestion des frontières et des améliorations ont été réalisées dans le renforcement des capacités institutionnelles en général, en s'appuyant sur des projets bilatéraux et multilatéraux. Cependant, il reste encore beaucoup à faire pour que l'État puisse recueillir des fonds et les décaisser au profit de la population. Les perspectives d'amélioration importante et durable des capacités institutionnelles seraient bien plus grandes si le Gouvernement adoptait un plan global de réforme de l'État, en s'inspirant selon qu'il convient des propositions qui existent déjà. De même, il

faudrait arrêter un modèle de décentralisation qui favoriserait le renforcement des capacités de gouvernance locale. On espère que les propositions formulées par la Commission chargée de la Constitution permettront de parvenir à un consensus à ce sujet. L'appui bilatéral et multilatéral à l'action visant à renforcer les capacités législatives et les capacités de contrôle du Parlement continueront également de représenter une contribution essentielle à la stabilité à long terme d'Haïti.

71. La promotion de la sécurité et de la stabilité dans le pays progresse généralement au rythme prévu dans le Plan de consolidation. Les activités ciblées menées par les forces nationales et internationales assurent la sécurité dans les zones urbaines et dans les zones rurales tandis que la présence de la MINUSTAH et d'éléments de la PNH a été renforcée le long des frontières terrestres et maritimes. L'assistance opérationnelle offerte par la communauté internationale sera cruciale pour conserver et consolider les acquis obtenus jusqu'ici et pour faire face aux menaces qui pourraient autrement avoir des incidences régionales. La présence des éléments militaires et policiers de la MINUSTAH peut jouer un rôle capital dans ce domaine. Cela dit, des accords bilatéraux pourraient être un moyen plus durable de régler les difficultés liées à la sécurité collective que sont le trafic et la criminalité transfrontière.

72. Des progrès ont été accomplis dans le renforcement des capacités de la PNH, ce qui est essentiel pour asseoir la stabilité et élaborer une stratégie de transfert des responsabilités opérationnelles de la MINUSTAH. Afin de réaliser les objectifs énoncés dans les plans nationaux, il faut absolument que les autorités haïtiennes continuent de donner la priorité au recrutement et à la formation de nouveaux agents de police tout en s'employant, avec le concours de la MINUSTAH et des donateurs bilatéraux, à renforcer les capacités institutionnelles de la PNH dans plusieurs domaines, y compris s'agissant des compétences spécialisées et de la direction générale, et en aidant à fournir du matériel et des infrastructures clefs. La promotion de valeurs professionnelles est indispensable également. Il importe particulièrement d'arrêter des procédures de certification et de les appliquer rapidement dans ce domaine. Par ailleurs, il faudrait commencer à élaborer un plan visant à guider les efforts de développement de la PNH une fois que le présent plan aura pris fin, en principe en 2011. Ce nouveau plan devrait être aligné sur le projet d'Haïti de bâtir une architecture globale de la sécurité à même d'apporter une réponse adéquate et viable sur le plan financier face aux menaces qui pèsent sur le pays. Les propositions formulées par la Commission de la sécurité publique représenteront une contribution importante à ce débat.

73. L'engagement continu des autorités haïtiennes et une plus grande participation de la communauté internationale sont des éléments capitaux pour consolider les acquis dans le domaine de l'état de droit et des droits de l'homme. Parmi les objectifs prioritaires énoncés dans le Plan de consolidation figure l'établissement du Conseil supérieur du pouvoir judiciaire comme organe à même de contrôler le système de justice, en collaboration avec les services compétents du Ministère de la justice. L'organisation régulière de séances de formation à l'intention des membres de l'appareil judiciaire à l'École de la magistrature représente également un pas en avant dans le renforcement de la justice. S'agissant du système pénitentiaire, le début des travaux de construction d'un nouvel établissement à Croix des Bouquets est un premier pas concret pour répondre au besoin urgent de renforcement du système pénitentiaire dans le pays, même s'il reste encore beaucoup à faire. Il est souhaitable également que les autorités haïtiennes envisagent d'autres solutions que

la peine d'emprisonnement, qui pourraient contribuer à éviter le surpeuplement des prisons et favoriser un retour plus rapide à la vie productive pour les auteurs de délits mineurs. Par ailleurs, l'adoption de textes législatifs portant sur le renforcement des capacités de l'Office de protection du citoyen est essentielle pour institutionnaliser le respect des droits de l'homme dans le pays.

74. En ce qui concerne le développement économique et social, la création de plusieurs milliers d'emplois temporaires grâce au lancement de projets nécessitant une main-d'œuvre nombreuse a permis de répondre aux besoins immédiats, et l'intensification du débat en Haïti, et entre les autorités haïtiennes et la communauté internationale, a contribué à tracer la voie vers une reprise sociale et économique durable. Dans l'avenir proche, il faudra que l'assistance soit maintenue et qu'elle soit généreuse pour répondre aux besoins humanitaires et aux besoins de relèvement rapide. En parallèle, il est vital que d'autres efforts soient faits pour jeter les bases du progrès à long terme, en misant sur la reprise de l'activité du secteur privé. Les avantages propres à Haïti en tant que lieu d'investissement ont été soulignés à maintes reprises au cours de l'année écoulée. Afin que le pays exploite ces atouts et qu'il atteigne les objectifs de progrès vers une stabilité durable, il est indispensable que les dirigeants haïtiens fassent appel au secteur privé afin de saisir avec lui les occasions qui se présentent. Les programmes en cours, qui visent à moderniser l'infrastructure matérielle d'Haïti, doivent s'accompagner d'un effort concerté à long terme visant à assurer que le cadre législatif et réglementaire est vraiment propice aux affaires. La participation continue de la communauté internationale et l'intérêt des Haïtiens vivant à l'étranger constitueront également des ressources indispensables dans cet effort.

X. Appui de la Mission

75. Au cours de la période à l'examen, la MINUSTAH a continué de réparer et de reconstruire ses infrastructures détruites par le passage des ouragans et tempêtes tropicales qui ont frappé Haïti en 2008. Les installations de la Mission ont fait l'objet d'importantes améliorations pour faire en sorte qu'elles résistent mieux aux conditions climatiques extrêmes qui règnent en Haïti et des dispositions logistiques ont été prises pour améliorer l'intervention en cas de catastrophe. Compte tenu de l'absence chronique de système d'évacuation des eaux dans tout le pays, l'inondation des installations reste néanmoins un risque important. Un autre domaine important de l'appui apporté par la Mission a concerné la construction d'installations de la MINUSTAH en vue de contribuer aux activités de surveillance menées le long des frontières, y compris des installations maritimes aux Gonaïves, à Jacmel, Fort-Liberté et Port-Salut, et des installations le long de la frontière terrestre à Anse-à-Pitres, Malpasse et Belladère.

76. L'appui aux élections sénatoriales a été la troisième grande activité menée par la Mission pendant la période à l'examen. À chaque tour du scrutin, il a fallu redéployer environ 4 200 membres des contingents, 450 membres d'unités de police constituées, 675 conseillers pour les questions de police et 400 agents civils. La Mission a assuré le transport routier de quelque 255 tonnes de matériel et affrété 146 vols pour les élections.

77. Au cours de la période considérée, 1 membre du personnel de la Mission est décédé en dehors de la zone de la Mission, 23 ont fait l'objet d'une évacuation

sanitaire et été traités en Haïti et 32 ont fait l'objet d'une évacuation sanitaire vers des centres hospitaliers plus importants hors d'Haïti. La Mission a également procédé à des préparatifs en prévision d'une éventuelle épidémie de Grippe A (H1N1) qui toucherait le personnel de la MINUSTAH et, en collaboration avec l'Organisation mondiale de la Santé, aidé le Gouvernement haïtien à se préparer à protéger sa population.

Communication et information

78. Pendant la période à l'examen, l'émission télévisée de la Mission, *Jwèt Pou Ou* (À ton tour), a été diffusée chaque semaine au lieu de tous les 15 jours, et une nouvelle émission consacrée aux activités de l'ONU et de la communauté internationale en Haïti, *Jwèt Pa Nou* (À notre tour) a été lancée. Ces émissions appréciées des téléspectateurs sont diffusées sur sept chaînes de télévision en Haïti et huit chaînes de télévision destinées aux téléspectateurs haïtiens vivant aux États-Unis. Les émissions radiophoniques quotidiennes de la MINUSTAH sur la bande FM, diffusées dans le pays par émetteur et internationalement par Internet, continuent d'informer les auditeurs à l'intérieur et à l'extérieur d'Haïti.

79. De plus en plus de membres de la société civile haïtienne, dont une proportion croissante de femmes, continuent d'utiliser les neuf centres multimédias de la MINUSTAH. Des dispositions sont mises en place pour permettre la téléconférence entre les centres, ce qui faciliterait le dialogue et l'échange d'informations ainsi que la communication entre les services de l'administration nationale et de l'administration locale.

XI. Aspects financiers

80. Dans sa résolution 63/294, l'Assemblée générale a décidé d'ouvrir un crédit de 611 751 200 dollars, soit 50 979 267 dollars par mois, pour le maintien de la MINUSTAH au titre de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010. Si le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat de la Mission au-delà du 15 octobre 2009, le coût du maintien de la Mission jusqu'au 30 juin 2010 serait limité aux montants approuvés par l'Assemblée générale.

81. Au 30 avril 2009, les contributions non acquittées au compte spécial de la MINUSTAH se chiffraient à 132,8 millions de dollars. Le montant total des contributions non réglées au titre de l'ensemble des opérations de maintien de la paix à cette date s'élevait à 1 620 300 000 millions de dollars.

82. Au 19 août 2009, les montants dus aux pays qui fournissent à la MINUSTAH des contingents et des unités de police se montaient au total à 96,8 millions de dollars. Le remboursement des sommes dues au titre des contingents et du matériel appartenant aux contingents a été effectué pour les périodes allant jusqu'au 31 décembre 2008 et au 30 septembre 2008, respectivement, conformément à l'échéancier de versement trimestriel.

XII. Observations et recommandations

83. Cinq ans après le début du processus de stabilisation, nous avons de bonnes raisons de croire qu'Haïti abandonne un passé de conflit pour s'orienter vers un

avenir meilleur de développement pacifique. Les progrès accomplis restent néanmoins extrêmement fragiles et pourraient bien être suspendus et leurs effets annulés. L'engagement des dirigeants et du peuple haïtiens, de l'ONU et de la communauté internationale en général demeure indispensable pour la consolidation de la stabilité.

84. C'est au peuple haïtien qu'il incombe au premier chef de veiller à ce que l'évolution se poursuive. Les dirigeants, qui ont aidé à créer une occasion de changement historique, doivent poursuivre l'action engagée pour trouver des solutions aux problèmes du pays qui recueillent une large adhésion, notamment renforcer les institutions de l'État et procéder aux réformes constitutionnelles envisagées. Pour cela, il faudra resserrer durablement les liens de collaboration dans les divers organes de l'État et entre eux et s'engager à entretenir un dialogue sans exclusive avec le public. Il faudra également redoubler d'efforts pour lutter contre la corruption et l'impunité. À ce sujet, un suivi effectif des incidents violents survenus lors des élections du 19 avril permettrait de renforcer la confiance du public dans la démocratie et de souligner que les mêmes règles s'appliquent à tous les Haïtiens, quelle que soit leur position.

85. L'ONU peut aussi apporter une précieuse contribution à la stabilisation par l'intermédiaire des activités de la MINUSTAH et de l'équipe de pays des Nations Unies. L'appui opérationnel que la MINUSTAH fournit dans le domaine de la sécurité demeure capital au moment où les capacités de la police haïtienne sont en cours de renforcement et où l'État continue de faire face à d'importantes menaces pour sa stabilité. Par ailleurs, l'expertise technique de la MINUSTAH est une ressource précieuse pour contribuer au renforcement de la capacité de gouvernance nationale et locale et développer les structures d'Haïti en matière de gestion des frontières, d'état de droit et de défense des droits de l'homme. Je recommande donc au Conseil de sécurité de proroger d'un an le mandat de la Mission, jusqu'au 15 octobre 2010, tout en procédant aux aménagements recommandés dans le présent rapport (voir par. 26 et 27), ce qui permettra à mon sens à la Mission d'agir avec efficacité dans le présent contexte.

86. La participation de la communauté internationale est essentielle pour que ces efforts portent leurs fruits. La volonté politique dont les partenaires d'Haïti ont fait preuve à la Conférence de Washington et l'annulation de la dette qui s'est ensuivie, témoignent de la générosité de l'appui international apporté au pays. Il est essentiel que cette bonne volonté soit maintenue et que d'autres efforts soient faits pour parvenir à un changement véritable dans la vie quotidienne des Haïtiens, condition préalable de la stabilité à court et long terme. La participation de l'ancien Président Clinton, en sa qualité d'Envoyé spécial des Nations Unies pour Haïti, apporte d'ores et déjà une contribution précieuse en ce sens.

87. La stabilisation et la paix se font rarement sans heurt, mais je reste convaincu qu'Haïti a aujourd'hui une occasion historique de progrès. J'engage instamment les dirigeants et le peuple haïtiens, et leurs partenaires dans le processus de stabilisation, à continuer de prendre une part active aux efforts visant à créer un avenir meilleur pour ce pays remarquable.

88. Je tiens, en conclusion, à exprimer ma sincère gratitude à mon Représentant spécial, Hédi Annabi, et aux hommes et aux femmes de la MINUSTAH pour leur courage et leur dévouement au service de la stabilisation en Haïti, ainsi qu'aux gouvernements qui ont fourni des contingents et des forces de police.

Annexe I

Plan de consolidation : repères et indicateurs de progrès révisés pour la période 2009-2011

I. Dialogue politique, élections

Repère : progrès continus dans le règlement des divergences politiques par le dialogue et le bon déroulement jusqu'à son terme d'un cycle d'élections justes et équitables débouchant sur l'installation sans accroc d'un président en 2011

Les conditions nécessaires pour progresser seraient notamment le maintien chez les principaux acteurs haïtiens de la volonté politique d'aboutir à une approche ouverte et collaborative, en continuant de s'appuyer entre autres sur un programme commun aux pouvoirs législatif et exécutif, et une plus grande participation de la société civile haïtienne; la fourniture par la MINUSTAH d'un appui sur les plans de la sécurité, de la logistique et des moyens techniques; et le financement bilatéral nécessaire pour achever le cycle électoral et renforcer les institutions compétentes.

Année^a

Indicateurs de progrès

Octobre 2009- octobre 2010	• Poursuite de l'approche collaborative pour la recherche de solutions aux problèmes politiques, économiques et sociaux d'Haïti, en tablant sur la collaboration entre les partis politiques et les différents services de l'État, ainsi qu'avec le secteur privé et la société civile - o Examen intégral et dans les meilleurs délais des recommandations formulées par la Commission présidentielle sur la Constitution de 1987 et prise de mesures pour y donner suite sur la base d'un large consensus - o Présentation des rapports des autres commissions présidentielles et examen de leurs recommandations dans les meilleurs délais - o Collaboration entre le Gouvernement et le Parlement en vue de mettre en œuvre le nouvel agenda législatif • Poursuite de l'appui aux processus électoraux et aux institutions - o Tenue d'élections démocratiques pour la Chambre des députés et un tiers des sièges du Sénat et investiture de tous les parlementaires - o Consensus politique sur la tenue d'élections locales et présidentielles - o Avancées dans la mise en place d'institutions électorales permanentes
Octobre 2010- octobre 2011	• Suite concrète donnée aux recommandations de la Commission présidentielle sur la Constitution de 1987 et des autres commissions présidentielles, sur la base d'un large consensus et d'une démarche concertée • Tenue des élections présidentielles en novembre 2010 et prise de fonctions du président élu démocratiquement en février 2011 • Capacité des institutions haïtiennes de tenir des élections avec une aide technique internationale limitée

^a Afin de faciliter la tâche des membres du Conseil de sécurité, le présent tableau regroupe un certain nombre d'objectifs et de dates cibles tirés de divers plans nationaux, y compris en particulier les plans haïtiens de réforme des institutions garantes de l'état de droit dans le pays. La nécessité de réaliser des progrès dans ces domaines est certes généralement reconnue mais il convient de noter qu'un certain nombre de ces dates peuvent encore changer et seront modifiées en tant que de besoin pour prendre en compte l'évolution de la situation sur le terrain et du dialogue en cours de la Mission avec les autorités haïtiennes.

II. Extension de l'autorité de l'État

Repère : extension de l'autorité de l'État sur tout le territoire, par la création, y compris au niveau local, d'institutions publiques légitimes, transparentes, responsables et démocratiques ayant la capacité de réunir et de distribuer des fonds au profit de la population, ainsi que par la création d'un système viable de gestion des frontières

Les conditions nécessaires pour progresser seraient notamment que les dirigeants politiques haïtiens suivent une approche collaborative menant à l'adoption d'une stratégie d'amélioration des capacités de l'administration aux niveaux central et local, au renforcement du consensus sur les arrangements relatifs à la décentralisation et à l'adoption d'une nouvelle stratégie de gestion des frontières; que la MINUSTAH fournisse un appui technique continu; et qu'on propose, dans le cadre d'arrangements bilatéraux et multilatéraux, des compétences pour aider au renforcement des capacités et des ressources pour pourvoir aux besoins en infrastructures.

Année

Indicateurs de progrès

- | | |
|---------------------------------------|---|
| Octobre 2009-
octobre 2010 | <ul style="list-style-type: none"> • Poursuite des progrès dans le renforcement des capacités administratives et décisionnelles aux niveaux national et local et adoption d'un projet global à cette fin • Élaboration d'un cadre juridique et institutionnel pour la décentralisation • Poursuite des progrès dans l'élaboration d'une approche globale de la gestion des frontières, notamment adoption d'un code des douanes et d'un plan pour l'application d'une stratégie de gestion intégrée des frontières |
| Octobre 2010-
octobre 2011 | <ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de la capacité de collecte et de distribution des fonds au profit de la population, par l'intermédiaire d'institutions renforcées aux niveaux central et local, en s'appuyant sur un cadre concerté pour l'adoption d'arrangements cohérents et durables en matière de décentralisation • Début de la mise en œuvre d'une approche globale de la gestion des frontières et capacité critique dans ce domaine obtenue grâce à la création des institutions et infrastructures nécessaires, pour lesquelles un surcroît d'appui international est requis • Amélioration de la capacité du Parlement d'élaborer des lois et de la collaboration entre les pouvoirs exécutif et législatif |

III. Assurer la sécurité et la stabilité

Repère : création d'une structure de sécurité viable qui permette à Haïti de réagir efficacement aux menaces potentielles à l'intérieur du pays et le long de ses frontières terrestres et maritimes tout en respectant les normes internationales et les libertés individuelles

Les conditions nécessaires pour progresser consistent notamment à continuer d'accorder la priorité à la prise des décisions nécessaires pour que les autorités haïtiennes puissent accroître les capacités de la Police nationale d'Haïti (PNH) et assurer la certification des fonctionnaires de police, et à réaliser un consensus sur une structure générale de sécurité appropriée; à maintenir le soutien de la MINUSTAH sur le plan opérationnel et pour le renforcement des capacités; et à fournir des compétences et un soutien pour pourvoir aux besoins en infrastructures.

Année

Indicateurs de progrès

- | | |
|---------------------------------------|--|
| Octobre 2009-
octobre 2010 | <ul style="list-style-type: none"> • Poursuite des progrès dans le maintien de la sécurité et de la stabilité dans les zones urbaines et rurales en tablant sur la collaboration entre les forces de sécurité internationales et haïtiennes |
|---------------------------------------|--|

- Poursuite du renforcement de la présence de la PNH, avec le soutien de la MINUSTAH, le long des frontières terrestres et maritimes et dans l'ensemble du pays
 - Poursuite des progrès dans la réalisation des objectifs fixés dans le plan de réforme de la PNH, notamment :
 - o Achèvement de la formation de nouvelles promotions de la PNH, de sorte que les effectifs totaux continuent d'augmenter conformément aux calendriers de réforme
 - o Poursuite du processus de sélection et de certification
 - o Poursuite du renforcement des capacités techniques de la police judiciaire haïtienne
 - o Progrès dans la constitution d'une capacité de garde-côtes
 - o Renforcement de la capacité administrative de la PNH et progrès dans la formation de cadres moyens et supérieurs
 - o Poursuite du développement de l'infrastructure de la PNH
 - o Élaboration d'un plan de développement destiné à prendre la suite du plan de réforme actuel de la PNH
 - Examen complet et rapide des recommandations formulées par la Commission présidentielle sur la sécurité et large consensus sur la suite à y donner
 - Progrès dans l'exécution du programme public d'enregistrement des armes
- Octobre 2010-
octobre 2011**
- De nouveaux progrès enregistrés au cours de cette période dans tous les domaines énumérés dans le plan de réforme de la PNH, de sorte qu'à la fin de 2011 la plupart des objectifs clefs du plan de réforme en question seraient atteints ou sur le point de l'être :
 - o Effectif de la PNH de 14 000 agents professionnels et bien formés; achèvement du processus de certification
 - o Aptitude de la PNH à fournir des services de police essentiels dans tout le pays
 - Suite donnée aux recommandations de la Commission présidentielle sur la sécurité, sur la base d'un large consensus
 - Arrangements viables propres à assurer la sécurité le long des frontières terrestres et maritimes, en tirant parti de l'assistance internationale et, si nécessaire, d'activités bilatérales
 - Ces progrès permettraient une évaluation d'ensemble des besoins restants en matière d'assistance internationale
 - Approbation de la poursuite de la planification du développement de la PNH
 - Achèvement du processus d'enregistrement pour environ 31 000 armes

IV. État de droit et droits de l'homme

Repère : création d'un système judiciaire et pénal indépendant et crédible qui respecte et défend les droits de l'homme et est accessible à tous les citoyens

Les conditions nécessaires pour progresser consisteraient notamment à continuer d'accorder la priorité à la prise des décisions nécessaires attendues des autorités haïtiennes, à renforcer la participation de la société civile, à poursuivre l'appui opérationnel et en matière de renforcement des capacités de la MINUSTAH et à fournir les compétences et les contributions bilatérales nécessaires pour pourvoir aux besoins en matière d'infrastructures.

Année

Indicateurs de progrès

- | | |
|---------------------------------------|---|
| Octobre 2009-
octobre 2010 | <ul style="list-style-type: none"> • Conformément au plan national de réforme de la justice et en appui des trois lois fondamentales sur l'indépendance de la justice adoptées en décembre 2007 : <ul style="list-style-type: none"> o Création du Conseil supérieur du pouvoir judiciaire (en attente de la nomination de son président) o Mise en place d'un système d'inspection judiciaire au sein du Ministère de la justice et de la sécurité publique et, par la suite, au sein du Conseil supérieur du pouvoir judiciaire o Début de formation d'une première promotion de futurs magistrats à l'École de la magistrature après avoir passé un concours o Création de chambres spécialisées pour la corruption et le crime organisé o Identification des réformes à apporter d'urgence au Code de procédures pénales, notamment en ce qui concerne les solutions autres que la détention et le statut des auxiliaires de justice o Adoption de la législation et de l'organigramme relatifs au Ministère de la justice et de la sécurité publique qui jette notamment les bases de la création d'une unité de planification stratégique et de programmation pour diriger la mise en œuvre du processus de réforme de la justice • Afin de réaliser les objectifs fixés dans le Plan stratégique de la direction de l'administration pénitentiaire : <ul style="list-style-type: none"> o Augmentation considérable de la capacité d'accueil dans les établissements pénitentiaires au-delà des quelque 5 000 mètres carrés actuels hébergeant 8 790 détenus o Achèvement de la formation de 270 agents pénitentiaires; formation de cadres supérieurs et de superviseurs; élaboration des politiques et procédures • Adoption de textes législatifs sur l'Office de la protection du citoyen et progrès dans la voie du renforcement de son efficacité • Ratification d'autres instruments internationaux importants relatifs aux droits de l'homme |
| Octobre 2010-
octobre 2011 | <ul style="list-style-type: none"> • Les réformes appliquées permettent au système de justice d'enregistrer une augmentation notable du nombre de procès et de décisions de justice et de réduire les détentions préventives prolongées et illégales. <ul style="list-style-type: none"> o Conseil supérieur du pouvoir judiciaire fonctionnant efficacement en tant qu'organe de contrôle et de sanction de la magistrature |

- o Conformément à la planification énoncée dans le Document de stratégie nationale pour la croissance et la réduction de la pauvreté, 150 nouveaux juges de paix, 6 nouveaux tribunaux de première instance et 4 nouvelles cours d'appel venant s'ajouter aux 200 juges de paix, 18 tribunaux de première instance et 5 cours d'appel existant actuellement
- o Système national d'aide judiciaire en place
- o Système de justice pour les mineurs renforcé et opérationnel à Port-au-Prince, Cap-Haïtien et dans d'autres nouveaux secteurs
- o Comme prévu dans le Document de stratégie nationale, prorogation ou renouvellement du plan de réforme de la justice pour une période supplémentaire de trois ans, sur la base d'objectifs clairement définis
- Pour réaliser les objectifs fixés dans le plan stratégique de la direction de l'administration pénitentiaire, qui continuerait de servir de guide pour la poursuite de l'assistance internationale essentielle jusqu'à la fin de 2012 :
 - o Augmentation supplémentaire de la capacité d'accueil dans les établissements pénitentiaires, en retenant comme hypothèse l'achèvement des projets en cours qui créeraient 6 000 mètres carrés d'espace supplémentaire dans les prisons et le lancement de nouveaux projets, conformément à l'objectif national de disposer d'ici à 2012 d'un espace carcéral suffisant pour accueillir plus de 10 000 détenus dans le respect des normes internationales
 - o Noyau d'agents pénitentiaires et de superviseurs ayant bénéficié d'une formation suffisante pour leur permettre de progresser avec une assistance limitée
- Office de la protection du citoyen pleinement opérationnel et efficace, et recours en cas de besoin à un soutien supplémentaire limité

V. Développement socioéconomique

Repère : une viabilité durable nécessite la prévention de tout nouveau recul des conditions de vie, la prestation des services de base aux groupes les plus vulnérables, une amélioration perceptible du niveau de vie de la population et la création des conditions de la reprise économique

Les conditions nécessaires pour progresser seraient notamment les décisions de politique générale que les dirigeants haïtiens doivent prendre pour aider à pourvoir aux besoins urgents et mettre en place un cadre pour l'investissement et le développement; les efforts renouvelés que les organismes multilatéraux et les institutions financières internationales doivent faire; la générosité coordonnée et soutenue des donateurs; et la participation active du secteur privé en Haïti et à l'étranger.

2008-2011

- Fourniture d'une assistance pour pourvoir aux besoins urgents de la population haïtienne, moyennant le soutien de la communauté internationale et les contributions du secteur privé
 - o Assistance dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture
 - o Soutien à la conception de projets à forte intensité de main-d'œuvre
 - o Progrès dans l'amélioration de l'offre éducative

-
- o Soutien à l'amélioration de la santé par les campagnes de vaccination
 - Amélioration de l'environnement des entreprises
 - o Progrès dans la création d'une législation et d'un cadre réglementaire favorable aux entreprises et à l'investissement
 - o Progrès des projets d'infrastructure essentiels, y compris par la fourniture d'une assistance bilatérale
 - Résultats à atteindre à la fin de cette période :
 - o Amélioration du PIB (avec des perspectives de croissance soutenue pendant plusieurs années consécutives)
 - o Accroissement de l'emploi
 - o Augmentation de l'investissement interne et de l'investissement étranger direct
 - o Augmentation de la production industrielle et agricole
 - o Augmentation régulière des recettes de l'État
 - o Taux d'inflation faible
 - o Amélioration de la prestation de services de base
 - o Diminution du pourcentage de la population touché par l'insécurité
-

Annexe II

**Mission des Nations Unies pour la stabilisation
en Haïti : pays fournissant des militaires
et des contingents (au 17 août 2009)**

<i>Pays</i>	<i>Officiers</i>		<i>Soldats</i>		Total
	<i>Femmes</i>	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	<i>Hommes</i>	
Argentine		9	30	521	560
Bolivie		3	10	195	208
Brésil		15 ^a	7	1 260	1 282
Canada		5	—	—	5
Chili		6	14	480	500
Croatie		2	—	—	2
Équateur		1	—	66	67
États-Unis d'Amérique	1	3	—	—	4
France		2	—	—	2
Guatemala		5	6	107	118
Jordanie		10	—	718	728
Népal		10	10	1 054	1 074
Paraguay		—	—	31	31
Pérou		4	—	204	208
Philippines		2	—	175	177
Sri Lanka		10	—	949	959
Uruguay		13	37	1 083	1 133
Total	1	100	114	6 843	7 058

^a Y compris le commandant de la force.

Annexe III

**Composante de police de la Mission des Nations Unies
pour la stabilisation en Haïti : composition et effectifs
(au 25 août 2009)**

<i>Pays</i>	<i>Police des Nations Unies</i>		<i>Unités de police constituées</i>	
	<i>Femmes</i>	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	<i>Hommes</i>
Argentine	0	14	0	0
Bénin	1	29	0	0
Brésil	0	3	0	0
Burkina Faso	0	21	0	0
Cameroun	1	12	0	0
Canada	11	80	0	0
Chili	1	14	0	0
Chine	4	15	6	119
Colombie	0	27	0	0
Côte d'Ivoire	4	63	0	0
Croatie	0	3	0	0
Égypte	0	31	0	0
El Salvador	2	12	0	0
Espagne	5	39	0	0
États-Unis d'Amérique	4	39	0	0
Fédération de Russie	1	10	0	0
France	3	50	0	0
Grenade	0	3	0	0
Guinée	4	51	0	0
Inde	0	11	0	139
Jamaïque	0	5	0	0
Jordanie	0	33	0	290
Madagascar	0	9	0	0
Mali	1	41	0	0
Népal	2	52	12	113
Niger	2	49	0	0
Nigéria	0	0	17	106
Pakistan	0	0	0	247
Philippines	5	17	0	0
République centrafricaine	1	2	0	0
République démocratique du Congo	0	2	0	0
Roumanie	4	16	0	0
Rwanda	0	11	0	0
Sénégal	0	36	0	85

Pays	Police des Nations Unies		Unités de police constituées	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Serbie	1	4	0	0
Sri Lanka	0	2	0	0
Suisse	0	1	0	0
Tchad	0	14	0	0
Togo	0	5	0	0
Turquie	1	45	0	0
Uruguay	0	6	0	0
USA	4	39	0	0
Yémen	0	3	0	0
	58	880	35	1 099
Total	938		1 134	
Total général	2072			

